



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL - RELANCE

Marché : Construction d'un immeuble pour site alternatif de la Banque de la République du Burundi à Rumonge

Maître d'Ouvrage : Banque de la République du Burundi

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi (BRB) relance un avis d'appel d'offres international pour les travaux de construction d'un immeuble pour site alternatif à RUMONGE.

2. Financement

Le financement est assuré par les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

3. Délai d'exécution des travaux

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont à réaliser dans un délai maximum de vingt-quatre (24) mois calendrier. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

4. Mode de passation du marché

La passation de ce marché est conduite par la procédure d'un appel d'offres international.

5. Participation

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales pouvant justifier, à travers leurs offres, qu'elles jouissent de la capacité juridique, qu'elles remplissent les conditions techniques requises et possèdent les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché. Toutefois, un avantage sera accordé aux soumissionnaires ayant une expérience similaire en Afrique et plus particulièrement au Burundi.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire frappé par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 8 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site : www.brb.bi

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de service au siège de la Banque de la République du Burundi, 4^{ème} étage du nouveau bâtiment, bureau n°4.25.

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres sur support électronique (CD ROM) peut être obtenu à la Banque de la République du Burundi, auprès du Service Logistique et Sécurité, 4^{ème} étage, bureau n°4.25, contre paiement d'un montant de **cent Dollars Américains (100 \$ USD)** non remboursable. Cette somme sera versée au compte numéro 9829/000 intitulé « récupérations diverses », ouvert au nom de la Banque de la République du Burundi.

8. Visite des lieux

Une visite non obligatoire des lieux sera organisée par la Banque sur demande du soumissionnaire intéressé.

9. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission d'un montant égal à **vingt mille dollars américains (20 000 \$ USD)**.

Une offre non accompagnée de la garantie de soumission sera rejetée d'office.

10. Présentation et remise des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française et présentées uniquement au moyen des formulaires et modèles de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent strictement être respectés.

Les offres doivent parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque de la République du Burundi au plus tard le 17/11/2015 à 9h30 à l'adresse ci-après :

Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 4000/Fax (+257) 22 22 3128
E-mail : brb@brb.bi

11. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, dans la salle de réunion du 5^{ème} étage, le 17/11/2015, à 10h00'.

12. Validité des offres

Les offres resteront valables pendant une période de 90 jours calendrier à compter de la date limite de remise des offres.

13. Règlement applicable

Le marché est régi par le Règlement de Passation des marchés de la Banque (disponible sur le site www.brb.bi).

Nous vous serions reconnaissants d'accuser réception de cette lettre dans les plus courts délais. Si vous n'êtes pas intéressé par le présent marché, nous vous saurions gré de nous en informer également.

Fait à Bujumbura, le 07/10/2015

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Aminadab NKEZABERA

Responsable du Service Logistique



Amnonciata SENDAZIRASA

2^{ème} Vice-Gouverneur